

Chers Amapiens,

Parfois cela va sans dire mais cela va encore mieux en le disant. Nous avons souhaité rappeler ce que signifiait, pour une association qui souhaitait voir se rapprocher et mieux se connaître les paysans, écologistes et consommateurs, une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

Ce courrier a donc pour objectif de rappeler la spécificité des AMAP et de l'Alliance PEC par rapport à d'autres formes de circuits courts, et de vous apporter des éléments de réponse face à certaines questions ou dérives que vous avez pu observer.

1. Les AMAP et l'Alliance PEC

« Une AMAP est une **Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne** ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable ».

Cet extrait de la Charte des AMAP résume ainsi l'idéologie défendue par nos associations. Vous en êtes les acteurs en achetant toutes les semaines un panier à un producteur partenaire.

L'association **Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs de l'Isère** a quand à elle pour objectif principal de développer et animer les AMAP du département. En lien avec l'Alliance PEC Rhône-Alpes, elle encourage l'agriculture biologique et paysanne (dont nous reparlerons plus loin) et échange avec les consommateurs sur les conséquences de nos comportements alimentaires sur l'évolution du monde agricole (« Ce que je mange influence mon environnement »). Ces orientations se traduisent en actions par :

- L'organisation de rencontres entre consommateurs et producteurs pour créer les AMAP. L'Alliance accueille les nouveaux adhérents et anime ainsi les différentes réunions de lancement d'un groupe.

- La rencontre avec les producteurs partenaires des AMAP. Le choix des producteurs en AMAP est ainsi validé par notre association, via notre passage sur leur exploitation. Cette rencontre nous permet de s'assurer de la connaissance et de l'acceptation de la charte de l'agriculture paysanne par les producteurs. Des objectifs sont aussi fixés avec les producteurs non bios afin de leur permettre d'améliorer leurs pratiques, grâce au soutien d'un groupe de consommateurs.
- Le suivi des AMAP existantes pour les aider si besoin à bien fonctionner : participation aux réunions bilan, suivi des relations consommateurs / producteurs, évaluation du fonctionnement des groupes, etc. L'Alliance PEC Isère met aussi à disposition de nombreux outils et moyens (animateurs pour des soirées thématiques, projections, débats, ...) qui permettent aux AMAP d'aller « au-delà du panier ».
- L'information et la sensibilisation aux thématiques qui sont chères à l'Alliance PEC (agriculture, alimentation, OGM, pesticides.) par l'organisation d'évènements et de manifestations divers.
- La mise à disposition d'outils qui aident les AMAP à se constituer : guide « Paysan en AMAP : un nouveau métier », « Les pratiques du système AMAP en Rhône-Alpes : réalités et enjeux », ... Ces différents travaux sont réalisés par l'Alliance Rhône-Alpes.

L'Alliance PEC Isère, à l'origine des AMAP du département, est donc active pour permettre aux groupes de se développer et de faire ainsi évoluer les modes de consommation et de production du département. Son rôle est important pour permettre une cohérence des actions menées et pour limiter les dérives possibles : des consommateurs qui viennent chercher leurs paniers et repartent aussi tôt, des producteurs qui démarchent les AMAP et vendent sans contractualiser, etc ...

2. Le choix des producteurs partenaires des AMAP

Suite à de nombreuses dérives que l'Alliance PEC Isère n'a pas forcément détecté à temps, il est important de rappeler les critères d'entrée des producteurs partenaires des AMAP. L'objectif n'est pas d'empêcher l'arrivée de nouveaux producteurs, soucieux d'échanger directement et autrement avec les consommateurs. Mais plutôt d'éviter l'arrivée de producteurs ne respectant pas la charte des AMAP et de l'agriculture paysanne, qui pourraient démarcher les groupes existants et dont le but de leur démarche ne serait que purement commercial.

Ainsi, nous avons eu la surprise de découvrir de nouveaux producteurs partenaires en AMAP dont nous ne connaissions pas les pratiques. Même si l'échange entre producteurs et les consommateurs est basé sur une relation de confiance, il est important que d'autres regards sur les pratiques agricoles de ces personnes soient apportés, afin de valider leur bonne volonté. Nous fixons ainsi, avec certains de ces producteurs, des objectifs d'amélioration des pratiques, à atteindre dans les mois qui suivent l'entrée en AMAP.

Nous soulignons par ailleurs que ces référencements, combinés aux attentes et demandes des Amapiens, ont abouti à des projets de conversion en agriculture biologique des producteurs partenaires des AMAP.

Nous vous invitons ainsi à nous contacter lorsque vous êtes en relation avec un nouveau producteur avant qu'il n'échange avec l'AMAP. Nous pouvons alors le rencontrer, discuter de ses pratiques et valider son accueil en toute transparence. Merci !



Petit rappel sur les 10 principes de l'agriculture paysanne

L'agriculture paysanne c'est quoi ? C'est une manière de concevoir et de produire différemment par rapport au modèle agricole dominant. Pour résumer : *« elle doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec le citoyen à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous »*. Extrait Confédération Paysanne.

Elle ne se réfère pas à un cahier des charges particulier mais à une charte qui est utilisée par les paysans, comme base d'évolution pour leurs pratiques.

Voici donc les 10 principes fondamentaux de l'agriculture paysanne (ARDEAR):

1 Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

C'est prendre en compte le fait que le développement de la production des uns se fait au détriment des autres.

2 Etre solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.

Refuser une politique agressive à l'exportation et prôner la souveraineté alimentaire de chaque pays et groupe de pays.

3 Respecter la nature.

C'est préserver les sols, l'eau et l'air. Notre génération doit se soucier d'assurer aux générations futures des ressources naturelles suffisantes.

4 Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

C'est choisir des techniques bien adaptées aux ressources locales et impliquant un faible recours aux achats extérieurs.

5 Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

C'est le rôle des AMAP : informer les consommateurs des conditions de production et de valorisation des produits.

6 Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.

Obtenir, avec ou sans signe officiel de qualité, des produits de qualité à haute typicité.

7 Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles.

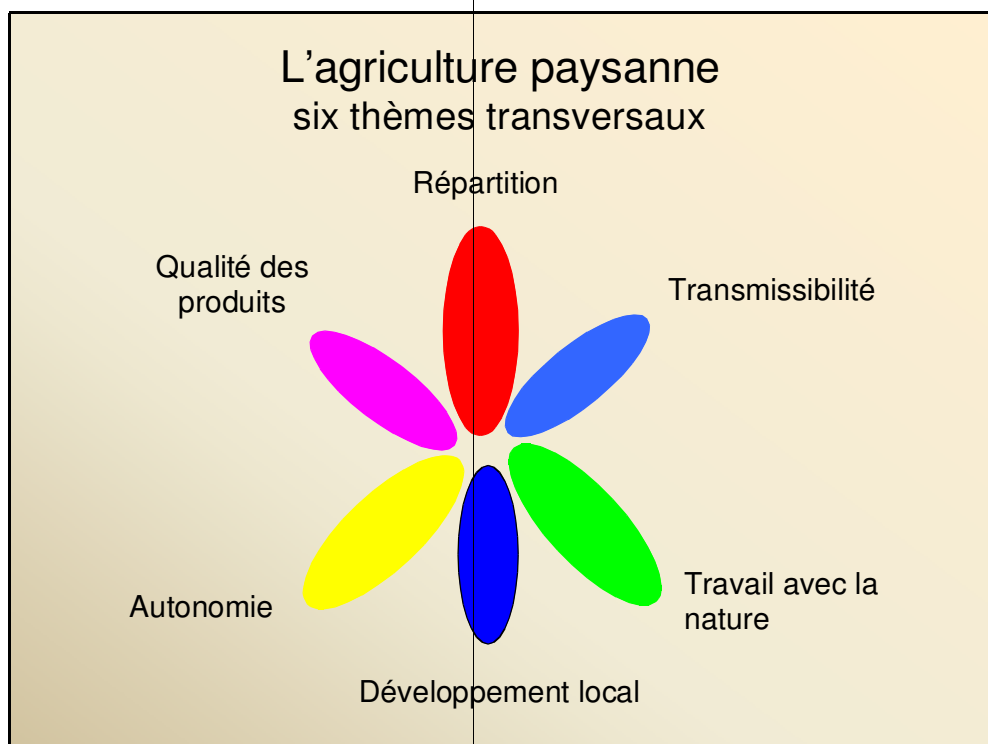
Permettre aux paysans d'être maîtres de leur choix techniques et économiques, dans le respect de l'intérêt collectif.

8 Rechercher les partenariats avec les autres acteurs du monde rural.

9 Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

Favoriser la biodiversité domestique (variétés anciennes comprises).

10 Raisonner toujours à long terme et de manière globale.



3. Le fonctionnement et l'organisation des AMAP

Les AMAP en Isère se comptent aujourd'hui à près d'une cinquantaine de groupes. Certaines ont près de 3 ans d'existence et d'autres quelques semaines. Les groupes se sont ainsi organisés différemment en fonction des amapiens et des animations que l'Alliance leur a proposé lors de leurs créations. Nous avons trouvé opportun de rappeler dans ce courrier les principes de fonctionnement des AMAP.

- **Petit rappel sur les engagements en AMAP**

Une AMAP est une association de consommateurs qui s'engage auprès d'un producteur afin de le soutenir dans sa production. En échange, le producteur s'engage à lui fournir des produits de saison et de qualité. Voici donc plus précisément les engagements en AMAP :

Côté consommateur

- **Préfinancement de la récolte** : achat à l'avance d'une partie de la récolte sur une période donnée à travers un abonnement (contrat).
- **Solidarité avec les producteurs** dans les aléas climatiques.
- **Participation au développement d'une agriculture écologique de proximité.** Fonctionnement associatif (visites de fermes candidates, bilans de saison, organisation des distributions, gestion des adhésions et des contrats, animations sur les fermes, communication et lien avec le réseau...).

Côté producteur

- **Régularité et qualité** de la production fixée par les termes d'un contrat rédigé avec les consommateurs.
- **Transparence** sur les pratiques vis-à-vis du cahier des charges AB et de l'agriculture paysanne.
- **Pédagogie** : présence aux distributions, diffusion d'informations sur la vie de la

ferme, organisation de visites de fermes, d'ateliers découvertes, de pratiques, bilans de saison.

- **Les différents rôles en AMAP**

Comme nous venons de le rappeler précédemment, un des engagements en AMAP est la contribution des amapiens à la vie associative du groupe. A ce titre, des rôles sont définis afin de permettre l'engagement de tous. Il est important que ces différents rôles soient **tenus en doublon** (afin de faciliter l'organisation) et que les personnes volontaires changent à chaque contrat.

Il n'y a pas d'organisation hiérarchique en AMAP. Le groupe se constitue comme il l'entend en fonction des motivations de chacun à remplir les fonctions d'un rôle. Toutefois, les rôles de Référent AMAP, de Correspondant Alliance et de Référent produits constituent la base du groupe, et nous semblent quasi-obligatoires pour une bonne organisation.

Correspondant Alliance

Il fait le lien entre l'AMAP et l'Alliance PEC Isère par :

- la **retransmission à l'Alliance** de tout changement important au sein de l'AMAP : recherche de nouveaux producteurs, changement de la liste de diffusion, dates des réunions-bilans, problèmes rencontrés au sein du groupe, ...
- la **diffusion des informations** qui lui sont envoyées par l'Alliance (actualité de l'association, outils pour l'AMAP, informations sur l'alimentation, les OGM, les pesticides,...). Il a la responsabilité d'organiser, de trier et de faire passer ces messages au groupe.
- la **participation aux actions soutenues par l'Alliance** : tables-rondes, débats, projections, stands ...

Référent AMAP

Il est le porte-parole de l'AMAP :

- il **recueille les avis et propositions** qui lui sont faits par les membres de l'AMAP et les communique au groupe.
- en collaboration avec le correspondant Alliance et l'Alliance, il **veille au maintien des valeurs** et principes défendus en AMAP.
- il **organise et anime les rencontres** et organise les bilans de contrats et les évaluations.
- il **échange régulièrement avec le correspondant Alliance et les référents produits** et retransmet si besoin les informations fournies.

Référent produits

Il est préférable d'avoir un référent produit par production (exemple: un référent légumes, un référent fruits, ...). Il est l'unique correspondant entre l'AMAP et le producteur :

- il **prépare les contrats, reçoit les chèques** et les transmet au producteur.
- il **organise les réunions-bilans** avec le référent AMAP avant la fin du contrat afin d'échanger avec le producteur.
- il **organise les visites** à la ferme.

Référent produits ponctuels

Il est en charge de l'organisation des produits ponctuels de l'AMAP :

- il **repère les produits ponctuels disponibles** (huile, farine, viande, ...) et les propose à l'AMAP.
- il **prépare les contrats, reçoit les chèques**, et les transmet aux producteurs.
- il **communique avec les autres AMAP** sur ces produits et s'associe avec elles lors de démarches groupées à l'égard de productions.

Référent Communication

Il est en charge **d'organiser la communication** au sein de l'AMAP : gestion du site internet, diffusion de la feuille de choux, des recettes, ...

Référent local - tableau des permanences

Il est **en charge du lieu de distribution** de l'AMAP. A la création de l'AMAP, il trouve le local disponible et correspond avec son gérant. Il **organise le planning des distributions**.

Référent facteur

L'échange par mails est souvent le plus utilisé en AMAP. L'accès à internet ou son utilisation est parfois rendu difficile pour certaines personnes du groupe. Le "Facteur" a pour mission de **transférer l'information qui circule dans l'AMAP** aux personnes qui ne peuvent en avoir l'accès.

Référent évaluation des sorties de l'AMAP

Il est important de connaître les motivations des sorties en AMAP. Ceci peut permettre à terme de résoudre certaines demandes ou problèmes. Ce référent est en relation avec le référent de l'AMAP pour **comprendre les motivations des personnes** qui sortent de l'AMAP.

Référent évaluation des prix

Il peut, dès la création de l'AMAP, faire une **évaluation des prix pratiqués** au sein de différents points de vente (grandes surfaces, cooépratives bio, marchés, AMAP).

L'ensemble de ces rôles permet d'organiser le groupe et de le rendre plus dynamique. Plus les personnes investies sont nombreuses, plus l'AMAP est active !

- **Les AMAP : un système en réseau**

Le système des AMAP est un vaste ensemble où de nombreux acteurs interagissent : les consommateurs, les producteurs, les AMAP en tant qu'association, les antennes départementales de l'Alliance PEC (comme la nôtre) et l'Alliance PEC Rhône-Alpes. Ces différents acteurs sont en relation étroite et construisent différents réseaux. Ainsi nous aimerions vous porter à connaissance ceux qui concernent plus particulièrement le fonctionnement des AMAP :

- **Le réseau inter AMAP**

Il a pour objectif de relier les différents groupes qui existent afin qu'ils mutualisent leurs connaissances et leurs compétences. A titre d'exemple, un réseau inter-AMAP entre les référents produits du secteur du Grésivaudan est en cours de constitution : un référent légumes va ainsi rencontrer les autres référents légumes des AMAP du territoire afin d'échanger sur leurs expériences réciproques. Souvent sur un territoire donné, les AMAP travaillent avec les mêmes producteurs. Ces échanges permettent ainsi de mutualiser des connaissances, voire de d'organiser et de rentabiliser les déplacements des producteurs.

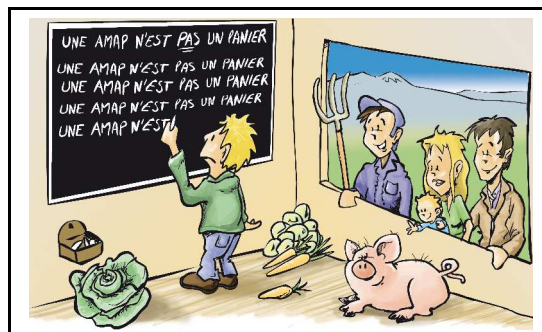
Il est important de souligner que le parrainage entre AMAP est un moyen intéressant pour essayer ce système. L'Alliance Rhône-Alpes a ainsi mis à disposition un guide « d'essaimage des AMAP » qui a pour objectif de mettre en relation des membres « anciens » d'AMAP avec des nouveaux. Ce guide permet ainsi d'animer les 1ères réunions pour la création des groupes. Cet outil a été notamment mis en place pour les autres départements de la Région qui n'ont pas les mêmes moyens qu'en Isère. Mais il serait intéressant de développer ce concept d'essaimage des AMAP et de parrainage.

- **Le réseau inter producteur**

Le réseau inter-producteurs en AMAP est en train de se mettre en place dans le département. L'objectif étant comme en AMAP de parrainer les nouveaux arrivants. Plusieurs paysans nous ont ainsi proposé d'aider, par leurs connaissances et leurs compétences en AMAP, les nouveaux producteurs. Il est en effet important de garder en tête que produire en AMAP n'est pas si facile que certains peuvent le croire :

planification de son travail sur l'année, diversification de ses produits, ... C'est pourquoi ce réseau nous semble intéressant à développer.

NB : l'Alliance Rhône-Alpes met à disposition un guide à destination des paysans en AMAP « Paysans en AMAP, un nouveau métier »



- **Quelques informations législatives**

- **Les visites d'exploitation**

L'été est là et les visites d'exploitations fleurissent ! Ces rencontres sont riches en découvertes et en échanges humains. Mais il faut tout de même rappeler que légalement ces visites doivent suivre certaines règles. Il faut tout d'abord que vous demandiez à votre producteur si il est assuré pour les visites de personnes sur son exploitation. Par ailleurs, il est important que vous nous communiquiez les dates de ces rencontres afin que nous puissions vous assurer au nom de l'Alliance PEC Isère. Ces petites contraintes sont à prendre en compte, afin d'éviter les problèmes !

- **Le lieu de livraison des AMAP**

Les livraisons en AMAP ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un lieu de « marché ». Les consommateurs présents doivent avoir contractualisé avec les producteurs partenaires. Aucune vente en dehors de ces contrats n'est possible. Si ces règles ne sont pas respectées le lieu devient un local commercial soumis à des règles de vente stricte. Les propriétaires ou responsables des locaux peuvent en être accusés, et l'AMAP discréditée. Il est donc important que les consommateurs et les producteurs partenaires veillent à ce que les livraisons s'inscrivent bien dans le cadre AMAP.

Nous espérons que ces différents rappels pourront vous apporter des compléments de réponses à vos questions ou problèmes.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions relatives aux AMAP ou aux actions de l'Alliance PEC Isère. C'est par ailleurs à ce titre que nous vous invitons au prochain Comité de Développement Territorial (CTD) qui se déroulera à l'automne prochain. Cette rencontre entre AMAP et producteurs est l'occasion d'exprimer vos attentes, expériences et projets afin de faire avancer l'ensemble du réseau.



Bon été à tous !